



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES

VILLE DE DAX

Direction des fêtes et grands évènements

ADG 2025-462

FÊTES DE DAX

Du mercredi 13 août 2025 au dimanche 17 août 2025

Réglementation pour les débits de boissons

Horaires d'ouverture et de fermeture à l'occasion des fêtes de Dax

Le MAIRE de la Ville de DAX,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2211-1 et L 2212-2,

VU l'arrêté préfectoral du 01 avril 2019 réglementant l'heure d'ouverture et de fermeture des débits de boissons dans le département des Landes,

CONSIDÉRANT qu'en raison des Fêtes de Dax qui se dérouleront du **13 au 17 août 2025**, il convient pour garantir l'ordre, la sécurité publique de réglementer les horaires applicables pour les débits de boissons et les restaurants.

ARRÊTE :

ARTICLE 1 :

L'ouverture des débits de boissons et des restaurants est fixée à **08 heures** du matin les 13, 14, 15, 16 et 17 août 2025.

L'ouverture des débits de boissons installés sur le domaine public (comptoirs) est fixée à **10 heures** du matin les 13, 14, 15, 16 et 17 août 2025.

La fermeture des débits de boissons et des restaurants est fixée à **03 heures** du matin les 14, 15, 16, 17 et 18 août 2025.

ARTICLE 2 :

La vente et la consommation sur place, la vente à emporter des boissons alcoolisées seront interdites du 14 au 18 août 2025 de 3 heures à 8 heures sur l'ensemble du territoire de Dax.

ARTICLE 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services,

Monsieur le Commissaire de Police,

Monsieur le Responsable de la Police Municipale,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Dax, le 30 juin 2025

CERTIFIÉ EXECUTOIRE,

Notifié le 07 JUIL. 2025



Le Maire,
Julien DUBOIS
Président du Grand Dax

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage, que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (Aucun recours n'a été introduit à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée au 04 44 00 00 87 (20250630 ADG2025462.fr).
Date de réception préfecture : 07/07/2025